



Commission Nationale du Label
« Prestataire de Service du Spectacle Vivant »

SONALP AUDIO SARL
Monsieur SOULIER Michel
31 Avenue de Bure ZA Plaine de Lachaup
5000 CHATEAUVIEUX

NOTIFICATION DE DECISION

Vu la réunion de la Commission Nationale d'attribution du Label Prestataire de Service du Spectacle Vivant en date du 2 mai 2018 ;

Vu le dossier déposé ;

Après en avoir délibéré, la Commission Nationale a décidé de renouveler à **Monsieur SOULIER Michel** en qualité de Gérant(e) de la société mentionnée ci-dessus, le :

Label N°630

Pour la période du 23/06/2018 au 22/06/2020

La présente décision est dûment mentionnée dans le Procès-verbal.

Comme indiqué dans les différents textes que vous avez reçus et signés, il vous appartient de faire figurer sur l'ensemble de vos documents commerciaux et sociaux le numéro de votre Label.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Chantal LEBEC

Présidente